Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 038-213800535-20221216-DB221216_209-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

ASSEMBLEE DELIBERANTE

DB221216209

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 32

Absents : Dorian MAILLET, Aurélia MASSON, Anissa DAOUI.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Nathalie JACQUEMOND, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM
- Christian CIOFFI, pouvoir à Dominique CADI
- Michael AYDIN, pouvoir à Isabelle RENARD
- Kévin DOREL, pouvoir à Damien PERRARD

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Marie-Laure DESFORGES

14 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2023, il est proposé d'octroyer aux associations suivantes les subventions telles que figurant dans le tableau ci-après :

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE CLAUDE CHARY	466,90 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES VICTOR HUGO	387,15 €
CENTRE EDUCATIF CAMILLE VEYRON	300,00 €
FOYER CULTUREL SOU DES ECOLES JEAN JAURES	1 100,00 €
MAISON DES LYCEENS - LYCEE GAMBETTA	150,00 €
MAISON DES LYCEENS - LYCEE JC AUBRY	150,00 €
MAISON DES LYCEENS - LYCEE L'OISELET	150,00 €
SOU DES ECOLES BOUSSIEU	175,45 €
SOU DES ECOLES EDOUARD HERRIOT	242,15 €
SOU DES ECOLES LAIQUES JEAN ROSTAND	433,55 €
SOU DES ECOLES LES OISILLONS	145,00 €
SOU DES ECOLES PRE BENIT	395,85 €
SOU DES ECOLES SIMONE VEIL	365,40 €
Affaires scolaires	4 461,45 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 038-213800535-20221216-DB221216_209-DE

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE SALVADOR ALLENDE	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PRE BENIT	500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE JC AUBRY	500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE L'OISELET	500,00 €
ASHIGARU	1 500,00 €
BASKET CLUB PORTE DE L'ISERE (BCPI)	18 000,00 €
BUDOKAN	1 500,00 €
CSBJ ATHLETISME	69 000,00 €
CSBJ HANDBALL	65 000,00 €
CSBJ NATATION	29 000,00 €
CSBJ RUGBY	85 000,00 €
CSBJ HANDISPORT	3 500,00 €
FOOTBALL CLUB	100 000,00 €
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE BJ	9 000,00 €
JUDO CLUB DE BOURGOIN-JALLIEU	800,00 €
LA FRATERNELLE ASSOC	30 000,00 €
LA JEUNE France	3 000,00 €
RING BERJALLIEN	32 000,00 €
SKI CLUB BOURGOIN-JALLIEU	1 000,00 €
TAKWONDO	1 000,00 €
TENNIS CLUB	18 000,00 €
TENNIS DE TABLE	5 500,00 €
USEP	3 500,00 €
VOLLEY BALL DE BOURGOIN-JALLIEU	3 000,00 €
Sports et sports scolaires	**481 300,00 €**
AMIS DE LA CARTE POSTALE	100,00 €
AMIS DE LA CHINE ET DE WUJIANG	300,00 €
AMIS DU MUSEE DE BOURGOIN-JALLIEU	1 000,00 €
BIG BAND BERJALLIEN	450,00 €
BOULEVARD BERJALLIEN	450,00 €
CHORALE A COEUR JOIE	2 000,00 €
CHOREA JAZZ LA JEUNE France	300,00 €
CINEMA HORS PISTES	2 000,00 €
CLUB DE BRIDGE - CBBJ	350,00 €
CLUB DES CHIFFRES ET DES LETTRES	150,00 €
CLUB PYRAMIDE BERJANIL	150,00 €
ORCHESTRE D'HARMONIE	2 000,00 €
INIS	500,00 €
NEW SWING JAZZ	500,00 €
PHILATELIQUE BERJALLIENNE	120,00 €
PHOTO CLUB BERJALLIEN	500,00 €
RADIO CLUB PORTE DES ALPES	170,00 €
SCRABLE CLUB BERJALLIEN	100,00 €
THEATRE DE LA NACELLE	350,00 €
VIBRATIONS MYSTIQUES	2 000,00 €
Culturel	**13 490,00 €**
ENTRAID'ADDICT 38	500,00 €
DON DU SANG	300,00 €
FNATH - FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES DE LA VIE	250,00 €
IAS NORD DAUPHINE (STOMISES)	150,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 038-213800535-20221216-DB221216_209-DE

POPS - OISEAU BLEU	[illegible]
SOLEIL DE CLOWN	250,00 €
Hygiène Santé Environnement	**2 950,00 €**
ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	150,00 €
ANIM'MONTBERNIER	500,00 €
ACCA	400,00 €
ZERO DECHETS	500,00 €
Vie associative	**1 550,00 €**
ADPA NORD ISERE	30 000,00 €
AFAR	500,00 €
ALPA 38	18 000,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	14 000,00 €
DEUX CHOSES LUNE (VILLAGE MOBILE)	25 000,00 €
DEUX CHOSES LUNE (ACCUEIL DE JOUR INTERLUDE)	40 000,00 €
ISIS Nord-Isère	3 500,00 €
SENIORS ACTIFS BERJALLIENS	500,00 €
PANIER LEONTINE	13 000,00 €
PETITS FRERES DES PAUVRES	500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	5 025,00 €
SECOURS POPULAIRE	5 025,00 €
SEVE - SERVICE DE VIE	16 100,00 €
Cohésion Sociale	**171 150,00 €**
ADATE	12 000,00 €
Action territoriale	**12 000,00 €**
AMMAC Amicale des Anciens Marins	650,00 €
ANCIENS RESISTANTS AMIS SECTEUR 7	660,00 €
FNACA - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	160,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	410,00 €
ANCIENS COMBATTANTS LES PRISONNIERS DE GUERRE ALGERIE MAROC	110,00 €
IFTP AMICALE DES ANCIENS FRANCS TIREURS ET PARTISANS FRANÇAIS NORD ISERE	110,00 €
Cabinet du Maire	**2 100,00 €**
Total général	**689 001,45 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de:

- **Approuver** les subventions à verser aux associations telles que figurant dans le tableau ci-dessus ; et sous réserve de la réception d'un dossier de demande de subvention complet ;
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Prendre acte** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 16 décembre 2022.

Le secrétaire de séance

Le Maire